

HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN



*A Hallennes-lez-Haubourdin,
Le 09 Août 2022*

*Le Maire d'Hallennes-lez-Haubourdin,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Pénal,
Vu l'Instruction ministérielle relative à la signalisation routière,
Considérant les travaux de renouvellement d'une canalisation d'eau potable et de reprise des
branchements existants Rue Georges Pompidou, par la Société « Sogea Nord Hydraulique » de
Wavrin,
Considérant que ces travaux nécessitent une interdiction de la circulation et du stationnement, Rue
Georges Pompidou, de 08 h 00 à 17 h 00, au droit du chantier (et par phase de travaux), avec
déviation par le Boulevard Jean-Baptiste Carpeaux, à compter du Lundi 29 Août 2022, pour une
durée de trois mois,*

ARRETE

Article 1 : *La circulation et le stationnement seront interdits Rue Georges Pompidou, de 08 h 00 à
17 h 00, au droit du chantier (et par phase de travaux), avec déviation par le Boulevard Jean-
Baptiste Carpeaux, à compter du Lundi 29 Août 2022, pour une durée de trois mois.*

Article 2 : *La Société « Sogea Nord Hydraulique » de Wavrin, se chargera de la signalisation
relative au présent arrêté. Celle-ci restera en place pendant toute la durée des travaux.*

Article 3 : *Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des
panneaux de signalisation.*

Article 4 : *Madame La Directrice Générale des Services, Monsieur Le Commandant de la Brigade
de Gendarmerie d'Hallennes-lez-Haubourdin, Monsieur Le Président de la M.E.L. (U.T.M.L. de
Lomme), Monsieur Le Directeur de la Société « Sogea Nord Hydraulique » de Wavrin, et tous les
agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté.*



*Le Maire,
André PAU*

André PAU